

Charte animation culturelle participative

La bibliothèque municipale Fernand Braudel propose à tout citoyen désirant participer à la programmation culturelle du lieu de devenir acteur en animant des ateliers participatifs. L'objectif est de partager une passion, un savoir-faire, des connaissances, dans un esprit de convivialité, de bienveillance et de tolérance et de se retrouver autour d'un intérêt commun.

1. L'animation culturelle participative est gratuite et ouverte à tous

L'animateur de l'activité peut-être inscrit ou non à la bibliothèque Fernand Braudel, habitant de la commune ou non, sans distinction d'âge, de conviction politique ou religieuse ni d'origine culturelle ou sociale.

2. L'action culturelle participative est exempte de toutes formes de prosélytisme idéologique, politique ou religieux.
3. L'animation culturelle participative n'a pas de but lucratif

Aucun animateur ne pourra vendre un produit ou un service dans l'enceinte de la bibliothèque Fernand Braudel.

4. L'animation culturelle participative se déroule dans les locaux de la bibliothèque Fernand Braudel en présence des bibliothécaires qui s'engagent à :
 - Prendre en charge les aspects d'organisation et de logistique.
 - Utiliser ses moyens de communication habituels pour promouvoir l'activité.
 - Garantir le respect mutuel de cette charte.